

RIP CDC sans astreinte à ENEDIS - SUITE

Suite aux interventions de la CGT, la direction revoit sa position dans le bon sens

Rappel du contexte

Le projet prévoyait deux choix d'organisations : Pôle RIP à distance et RIP CDC sans astreinte.

Les débats se sont essentiellement portés sur la potentielle généralisation dans certaines DR du pôle RIP à distance. **Pour la CGT cette proposition était clairement incompatible car dangereuse au regard de la préparation du travail.** D'autant plus qu'ENEDIS se requestionne actuellement sur sa culture d'entreprise en matière de santé sécurité...

Après de nombreux échanges constructifs, la CGT a rendu audible sa position sur l'abandon de la préparation à distance auprès de la direction d'ENEDIS.

En revanche, aucune garantie obtenue sur le maintien ou non de cette organisation dans les DR où elle est en place depuis plusieurs années...

Un choix à construire dans la durée

Les projets de transformation ne doivent pas être traités uniquement par le prisme « économique ». Ils doivent intégrer pleinement le volet terrain, en lien avec l'expérience, les compétences et la réglementation appliquée comme abordé dans ce dossier.

N'oublions pas que la valeur ajoutée ne se crée qu'avec la véritable activité des agents, celle qu'ils vivent au quotidien !

Nous ne sommes cependant pas dupes, ce cadrage national doit maintenant permettre les discussions localement avec une CGT qui est force de proposition pour améliorer le dispositif.

Le recul sur la préparation à distance contribuera à redonner du sens au travail, à maintenir nos compétences internes et sécuriser la préparation. N'oublions pas que la pseudo « politique industrielle » d'ENEDIS repose désormais sur l'externalisation massive de nos activités. Certaines expérimentations comme « l'identification de câbles BT » par les prestataires ou les marchés en cours de construction sur l'externalisation de l'activité technique clientèle (et même hors Heures habituelles de travail) sont autant de menaces pour l'avenir de nos emplois statutaires et de nos astreintes. **Le plan de performance imposé par nos dirigeants ne doit en aucun cas dégrader la qualité du service public, ainsi que les conditions de travail de l'ensemble de nos agents !**

Fidèle à son engagement, la CGT continuera d'instruire le dossier RIP CDC en vue de proposer de nouvelles solutions lors des prochaines instances nationales (CSEC mai 2025)

Montreuil le 13/05/2025